



## MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

---

Le 29 juin 2021

À l'Autorité environnementale

**Objet : Évaluation environnementale du projet de modification simplifiée n°5 du PLU de St Germain Laprade  
Procédure de consultation au cas par cas**

Monsieur le Directeur,

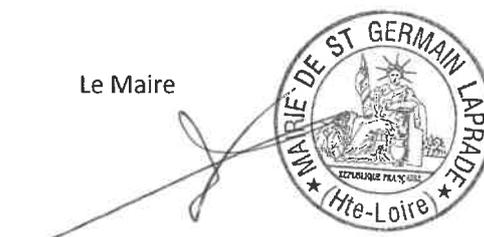
J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du 17 juin 2021, le conseil municipal a décidé de prescrire la modification simplifiée n°5 du PLU de Saint-Germain-Laprade.

Ainsi, conformément à l'article R.104-30 du code de l'urbanisme, vous trouverez ci-joint le formulaire de demande d'examen au cas par cas.

L'ensemble des éléments présents au formulaire serviront à apprécier si ce projet de modification simplifiée n°5 du PLU doit être soumis ou non à évaluation environnementale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire



Guy CHAPELLE